



Rémunération salaire contrat a temps partiel

Par **allix6359**, le **04/09/2011** à **10:19**

Bonjour,rnrnj'ai un contrat en temps partiel (20h par semaine soit de 86h67)rnma société en aout a fermé 4 semaines, ayant commencé en février de cette année, je n'avais droit qu'à 10 jours de congés payés seulement sur ma fiche de paye reçue, en aucun cas elle ne fait état de mes 3 jours travaillés sur la 5ième semaine (29/30/31/08/2011), en voici le détail :rnrsalaire horaire : 86.67rnncp non acquis 12j : -44.00 du 12082011 au 28082011rncongés pris : 10j : 33.30 du 01082011 au 11082011rntotal heures payées : 42.67rncompte tenu que la comptable a déjà fait des erreurs sur des bulletins de salaire, je me méfie..rnrla déclaration est elle bonne ?rnmoi je trouve plus et vous ?

Par **pat76**, le **04/09/2011** à **14:58**

BonjourrrnrnSi vous n'aviez pas acquis assez de congés payés et que l'employeur vous a imposé des jours de congés en fermant quatre semaine, il est obligé de vous payer les jours que vous n'avez pas pu travailler pour cause de fermeture.rnrnJe vous conseille de prendre votre contrat, vos bulletins de salaire et d'aller à l'inspection du travail expliquer la situation.

Par **allix6359**, le **04/09/2011** à **17:59**

je continue à percevoir des indemnités de pôle emploi en complément...ce que je veux savoir c'est si le nbre d'heures payées correspond à ce que j'ai énuméré